



Recueil des Actes administratifs

SOMMAIRE

Commission permanente

Séance du 24 avril 2020

N°s 01-1/01-2/02/03/04/05/06/07/08/09/10/11/12/13/14/15/
16/17/18/19/20/21/22/23/24

Mercredi
29 avril 2020
N° 467

TABLE DES MATIERES

Délibérations de la Commission permanente du 24 avril 2020

N° de dossier	TITRE	Page écran
1-1	DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 % SUR LE CONTRAT DE PRET N°106732 D'UN MONTANT DE 1 644 000 €, CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION ET LA RESTRUCTURATION DE 56 LOGEMENTS A ARGENTAN (« GUYNEMER »)	5
1-2	DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 % SUR LE CONTRAT DE PRET N°107500 D'UN MONTANT DE 2 819 000 €, CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION ET LA RESTRUCTURATION DE 103 LOGEMENTS A ARGENTAN (« LES PROVINCES »)	5
2	AIDES A L'ENVIRONNEMENT	5
3	INDEMNISATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE QUI EFFECTUENT LEUR STAGE DANS L'ORNE	6
4	AIDES AU TOURISME	7
5	EQUIPEMENTS FINANCES SUR LE FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT	7
6	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE SEES	8
7	ACHAT ET MAINTENANCE DE COPIEURS POUR LES SERVICES	8
8	FOURNITURES DE PAPIER, D'ENVELOPPES ET DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES	9
9	ROUTE DÉPARTEMENTALE N°27 (DANS L'ORNE) - ROUTE DÉPARTEMENTALE N°16 (DANS LA SARTHE) - CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'OUVRAGE SUR LA RIVIÈRE LA SARTHE - COMMUNES D'ALENÇON (ORNE) ET SAINT PATERNE - LE CHEVAIN (SARTHE)	11
10	CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE L'ORNE AU FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) LABEO - ECHEANCIER DE LA CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE	11
11	PARTICIPATIONS FINANCIERES 2020 AUX PARCS NATURELS REGIONAUX (9234)	11
12	CONVENTION DE TELETRANSMISSION SAAD	12
13	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EDF : FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT	12
14	LE BUS NUMERIQUE 2020	12
15	AIDES A L'AGRICULTURE	12

N° de dossier	TITRE	Page écran
16	VOIE VERTE ALENCON - PRE-EN-PAIL -RIVES D'ANDAINÉ - CONVENTIONS AVEC LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD-OUEST (DIRNO)	14
17	VOIE VERTE ALENCON - PRE EN PAIL - RIVES D'ANDAINÉ - AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX	14
18	COLLEGE RENE GOSCINNY SITE DE PASSAIS-VILLAGES - CONVENTION RELATIVE A L'INCLUSION D'UNE CLASSE DE CM1 ET D'UNE CLASSE DE CM2 DE L'ECOLE PRIMAIRE DE PASSAIS-VILLAGES AU SEIN DU COLLEGE	15
19	PERSONNALITES QUALIFIEES SIEGEANT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS - RENOUELEMENT TRIENNAL ANNEES SCOLAIRES SEPTEMBRE 2018 A JUIN 2021	15
20	PARTENARIAT AVEC L'A.I.F.R. DE FLERS - ACCOMPAGNEMENT INSERTION FORMATION POUR REUSSIR L'EMPLOI	15
21	SITE UNIVERSITAIRE ALENCON/DAMIGNY - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020	15
22	PRESENTATION DE LA SAISON CULTURELLE - COMMUNE DE LONRAI - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE L'ECLAT	16
23	AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE) – ORNE REBOND	16
24	REGLEMENT INTERIEUR DE LA DEMI-PENSION – PANDEMIE COVID 19	16

DELIBERATIONS

DE LA

COMMISSION

PERMANENTE

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Du 24 AVRIL 2020

D. 1-1. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 % SUR LE CONTRAT DE PRET N°106732 D'UN MONTANT DE 1 644 000 €, CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION ET LA RESTRUCTURATION DE 56 LOGEMENTS A ARGENTAN (« GUYNEMER »)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 644 000 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Orne Habitat, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°106732, joint en annexe à la délibération, constitué de trois lignes de prêt et faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation / restructuration de 56 logements à Argentan (2 et 4 place Guynemer ; 2, 4, 6, 8 et 10 rue Guynemer).

Reçue en Préfecture le : 27 avril 2020

D. 1-2. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 % SUR LE CONTRAT DE PRET N°107500 D'UN MONTANT DE 2 819 000 €, CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION ET LA RESTRUCTURATION DE 103 LOGEMENTS A ARGENTAN (« LES PROVINCES »)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 819 000 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Orne Habitat, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°107500, joint en annexe à la délibération, constitué de trois lignes de prêt et faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation / restructuration de 103 logements à Argentan : 1, 3 et 5 rue d'Auvergne ; 2, 4, 6, 8 et 10 rue d'Anjou.

Reçue en Préfecture le : 27 avril 2020

D. 2. AIDES A L'ENVIRONNEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

Action 9231 – Eau

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 20 % au Syndicat mixte du bassin de la Dives, pour financer l'entretien pluriannuel de la Vie dans la traversée de Vimoutiers, pour un montant total de 3 000 €, représentant une subvention maximale de 600 €.

La dépense correspondante, soit 600 € sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204142 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 65 du budget départemental.

Action 9232 – Développement durable

ARTICLE 2 : d'accorder les subventions aux 32 particuliers figurant dans le tableau joint en annexe au titre de la lutte contre la précarité énergétique suivant conditions de ressources, pour un montant de 24 750 €.

La dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20421 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 10 du budget départemental.

Action 9234 – Aides diverses – Plantations

ARTICLE 3 : d'accorder les subventions suivantes :

3.1 Plan de gestion

Bénéficiaire	Montant forfaitaire de l'aide en €
Cyprien HERVIEU 16 Rue de l'Eglise 61100 Landisacq	800
Total	800

3.2 Plantation - Opération individuelle

Bénéficiaire		Type de plantation	Longueur du projet en m	Montant unitaire de l'aide en €	Montant de la subvention en €
EARL de la Londe La Londe 61100 Caligny	Agriculteur personne morale exerçant une activité agricole	Rénovation de haies existantes ou reconnexion à une maille bocagère	250	1	250
		Total	250		250

La dépense correspondante, soit 1 050 € (800 € + 250 €) sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20422 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 15 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 28 avril 2020

D. 3. INDEMNISATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE QUI EFFECTUENT LEUR STAGE DANS L'ORNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder une aide forfaitaire de 200 € à chacun des 5 étudiants figurant dans le tableau ci-après, pour les stages effectués dans l'Orne :

Lieux et dates de stages	Montant en €
Cabinet du Dr VIVIEN Saint-Georges-des-Groseillers du 6 janvier au 28 février 2020	200
Cabinet du Dr LEROY à Domfront-en-Poiraie du 6 janvier au 28 février 2020	200
Cabinet du Dr POP à Boucé du 6 janvier au 28 février 2020	200
Cabinet du Dr NGUYEN à Saint-Germain-du-Corbéis du 6 janvier au 28 février 2020	200
Service des Urgences de l'Hôpital de Flers du 6 janvier au 1 ^{er} mars 2020	200
TOTAL	1 000

La dépense correspondante soit 1 000 € sera prélevée sur le chapitre 65 imputation B3103 65 6574 42.

Reçue en Préfecture le : 27 avril 2020

D. 4. AIDES AU TOURISME

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder à M. Laurent LEBLANC, une subvention de 20% destinée à financer les travaux de création d'un gîte rural de 3 chambres qui pourra accueillir 6 personnes, au lieu-dit « La Lande » sur la Commune de Beaulandais, Commune déléguée de Juvigny-Val-d'Andaine. Le coût des travaux est estimé à 73 155 € HT. La dotation départementale sera plafonnée à 12 000 €.

La dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204, imputation B3103 204 20422 94 gérée sous l'AP B3103 I 43 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 27 avril 2020

D. 5. EQUIPEMENTS FINANCES SUR LE FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser le versement des subventions sur le fonds commun des services d'hébergement aux collèges suivants :

Collèges	Matériel ou intervention demandé	Montant de la subvention
ROGER MARTIN DU GARD BELLEME	Remplacement de la carte électronique du four mixte Electrolux	1 714,39 €
RENE GOSCINNY – SITE DE CEAUCE	Remplacement de la pompe produit de rinçage sur le four	482,47 €
	TOTAL	2 196,86 €

Reçue en Préfecture le : 28 avril 2020

**D. 6. SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES -
SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
DE SEES**

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 25 000 € à la Commune de Sées pour la réhabilitation de l'Ecole municipale de musique.

ARTICLE 2 : de mandater cette subvention sur présentation des factures détaillées et acquittées.

ARTICLE 3 : de prélever cette subvention au chapitre 204 imputation B5003 204 204142 311, subventions d'équipement aux communes et structures intercommunales – bâtiments et installations du budget principal 2020.

Reçue en Préfecture le : 27 avril 2020

D. 7. ACHAT ET MAINTENANCE DE COPIEURS POUR LES SERVICES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser de lancer d'un appel d'offres ouvert européen sous la forme d'accords-cadres à bons de commande composé de quatre lots :

- Lot 1 – Maintenance des copieurs Konica Minolta
- Lot 2 – Maintenance des copieurs Sharp
- Lot 3 – Achat et maintenance de nouveaux copieurs
- Lot 4 - Achat d'un logiciel de gestion centralisée des impressions

Les accords-cadres seraient conclus, sans montant minimum, ni maximum, et valides un an à compter du 1^{er} janvier 2021, puis reconductibles de façon expresse trois fois, par période d'un an.

ARTICLE 2 : de retenir les critères de jugement suivants :

Critères de jugement des candidatures des accords-cadres :

- Références et moyens de la société

Critères de jugement des offres :

Elles seront jugées à partir d'un devis quantitatif estimatif (DQE) établi sur 4 ans :

Lot 1 – Maintenance des copieurs Konica Minolta :

- Coût copies : 60 %,
- Délai de remise en service : 40 %

Lot 2 – Maintenance des copieurs Sharp :

- Coût copies : 60 %,
- Délai de remise en service : 40 %

Lot 3 – Achat et maintenance de nouveaux copieurs :

- Prix des copieurs : 60 %,
- Coût copies : 30 %
- Délai de remise en service : 10 %

Lot 4 - Achat d'un logiciel de gestion centralisée des impressions :

- Prix d'achat : 50 %,
- Qualité appréciée au regard de la performance et la fonctionnalité du logiciel proposé : 30 %
- Coût de maintenance : 20 %

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les documents liés à la consultation ainsi que les accords-cadres correspondants.

ARTICLE 4 d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, le cas échéant, et à l'agrément des conditions de paiement.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer une nouvelle procédure en cas de procédure infructueuse, à attribuer et à signer les accords-cadres correspondants.

Reçue en Préfecture le : 27 avril 2020

D. 8. FOURNITURES DE PAPIER, D'ENVELOPPES ET DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser le lancement des appels d'offres ouvert européen sous la forme d'accords-cadres. Ils seraient conclus, sans montant minimum, ni maximum, et valides un an à compter du 1^{er} janvier 2021, puis reconductibles de façon expresse trois fois, par période d'un an.

I – Accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de papier et d'enveloppes,

Lot 1 : Enveloppes, estimé à 15 000 € TTC

Lot 2 : Papier repro A4 – A3, estimé à 37 500 € TTC

Lot 3 : Papiers offset, estimé à 36 000 € TTC

Lot 4 : Papiers impression numérique laser, estimé à 15 500 € TTC

Lot 5 : Papiers traceur filaire, estimé à 1 200 € TTC

Lot 6 : Supports d'impression imprimante écosolvant, estimé à 24 000 € TTC

Lot 7 : Fournitures pour traceurs de découpe et panneaux de signalisations, estimé à 2 500 € TTC

II - Accord-cadre à marchés subséquents pour la fourniture de consommables informatiques.

L'accord-cadre serait multi-attributaires. Le nombre maximal de titulaires est fixé à 3, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières. Les titulaires seraient remis en concurrence quadrimestriellement.

Le montant maximum de chaque marché subséquent sera inférieur à 90 000 € HT.

ARTICLE 2 : de retenir les critères de jugement suivants :

Critères de jugement des candidatures des accords-cadres :

- Références et moyens de la société

Critères de jugement des offres :

I – Fourniture de papier et d'enveloppes,

Pour les offres des lots 1 à 5 et 7 :

- Prix du bordereau : 60 %,
- Valeur technique appréciée au regard de la qualité des produits proposés au vu des échantillons et/ou fiches techniques, le cas échéant : 40%

Pour les offres du lot 6 :

- Prix du bordereau : 45 %,
- Valeur technique appréciée au regard de la qualité des produits proposés au vu des échantillons et/ou fiches techniques, le cas échéant : 45 %
- Pourcentage de produits éco-responsables (produits recyclés ou recyclables) proposé dans le bordereau de prix : 10 %

II – Fourniture de consommables informatiques,

Prix du bordereau : 100%

Les marchés subséquents seraient attribués selon le même critère.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les documents liés à la consultation ainsi que les accords-cadres correspondants.

ARTICLE 4 d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, le cas échéant, et à l'agrément des conditions de paiement.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer une nouvelle procédure en cas de procédure infructueuse, à attribuer et à signer les accords-cadres correspondants.

Reçue en Préfecture le : 27 avril 2020

D. 9. ROUTE DÉPARTEMENTALE N°27 (DANS L'ORNE) - ROUTE DÉPARTEMENTALE N°16 (DANS LA SARTHE) - CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'OUVRAGE SUR LA RIVIÈRE LA SARTHE - COMMUNES D'ALENÇON (ORNE) ET SAINT PATERNE - LE CHEVAIN (SARTHE)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le projet de convention entre le Conseil départemental de l'Orne et le Conseil départemental de la Sarthe relative à la réalisation de travaux de réparation de l'ouvrage permettant le franchissement de la rivière La Sarthe par la RD27 à Alençon et par la RD16 Saint Patern - Le Chevain (département de la Sarthe).

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment les pièces financières et administratives à intervenir.

Reçue en Préfecture le : 27 avril 2020

D.10. CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE L'ORNE AU FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) LABEO - ECHEANCIER DE LA CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le contrat d'objectifs 2020 définissant les modalités de partenariat entre le GIP LABEO et les Départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à le signer.

ARTICLE 2 : d'approuver l'échéancier de versement de la contribution départementale au GIP LABEO (cf article 4 du contrat d'objectifs), fixée à 1 040 000 € par la délibération n° 2.040 du Conseil départemental du 29 novembre 2019, ci-dessous :

- Mars	260 000 €
- Juin	260 000 €
- Septembre	260 000 €
- Décembre	260 000 €.

La dépense sera prélevée au chapitre 65 imputation B4400 65 6568 921 – autres participations.

Reçue en Préfecture le : 28 avril 2020

D.11. PARTICIPATIONS FINANCIERES 2020 AUX PARCS NATURELS REGIONAUX (9234)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder, au titre de la participation statutaire 2020 :

<i>Organisme</i>	<i>Montant de la participation départementale</i>
Syndicat mixte du Parc naturel régional Normandie-Maine	189 865 €
Syndicat mixte du Parc naturel régional du Perche	106 000 €
TOTAL	295 865 €

Ces montants seront prélevés sur le chapitre 65 imputation B4400 65 6561 74 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 28 avril 2020

D.12. CONVENTION DE TELETRANSMISSION SAAD

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver la convention portant sur la mise en œuvre et l'utilisation de la plateforme départementale de télétransmission au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie, de la prestation de compensation du handicap et de l'aide-ménagère relative à l'aide sociale jointe en annexe.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental de l'Orne à la signer ainsi que tout avenant éventuel.

Reçue en Préfecture le : 27 avril 2020

D.13. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EDF : FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec EDF et tout document s'y rapportant.

Reçue en Préfecture le : 27 avril 2020

D.14. LE BUS NUMERIQUE 2020

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de fonctionnement à l'Association « La Boîte aux Lettres » pour un montant de 10 000€ destiné au financement du bus numérique.

ARTICLE 2 : d'imputer cette dépense au chapitre 017 imputation B8710 017 6574 564.

Reçue en Préfecture le : 27 avril 2020

D.15. AIDES A L'AGRICULTURE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 20% à l'association départementale de Groupes vivre en agriculture (GVA) destinée à financer les collectes et le recyclage de pneus utilisés en couverture de silos à ensilage représentant une subvention maximale de 3 121 €.

Nom du GVA organisateur	Date	Lieu de la collecte	Région	Nombre d'exploitations	Tonnage estimé majoré 10%	Montants estimés HT €	Subvention maj du département (20% prix HT)
Briouze-Rânes	16/03/2020	Etablissement Piednoir - Fromentel	Bocage	4	17	2 230	446
		EARL du Clos Fromentin - Rânes		1	17	2 230	446
Argentan-Mortrée-Sées	17/03/2020	EARL Louvet Brindeau - Le Mesnil Scelleur	Plaine	1	17	2 230	446
	18/03/2020	AGRIAL - Ecouché		6	33	4 455	891
Domfront-Passais	19/03/2020	EARL du Printemps - Domfront en Poiraise	Bocage	2	17	2 230	446
Alençon-Sées	20/03/2020	AGRIAL - Sées	Plaine	5	17	2 230	446
TOTAL				19	118	15 605	3 121

La dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20422 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 14 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'accorder, dans le cadre de la politique départementale d'aides aux petits investissements agricoles, aux 55 exploitations agricoles dont le détail est joint en annexe, un montant total de subvention de 249 664 €.

ARTICLE 3 : d'attribuer une subvention de 60 % à M. Fabien HUBERT exploitant à Moulicent, commune déléguée de Longny-les-Villages pour financer l'achat de matériels liés à son activité maraîchère en agriculture biologique, pour un coût estimé à 6 530 € HT représentant une dotation maximale de 3 918 €.

ARTICLE 4 : de retirer à sa demande la subvention de 3 956 € allouée à Mme Sandrine LETOURNEUR exploitante agricole au Bosc-Renoult par la Commission permanente du 1^{er} mars 2019.

ARTICLE 5 : d'attribuer une subvention de 40 % à Mme Sandrine LETOURNEUR exploitante agricole au Bosc-Renoult, destinée à financer un parc de contention mobile dont le coût est estimé à 9 980 € représentant une dotation maximale de 3 992 €.

ARTICLE 6 : de retirer à sa demande la subvention de 3 996 € allouée au GAEC de la Jouxrière situé à Hesloup par la Commission permanente du 30 mars 2018.

ARTICLE 7 : d'attribuer une subvention de 40 % au GAEC de la Jouxrière situé à Hesloup, destinée à financer un système de détection de chaleurs dont le coût est estimé à 9 960 € représentant une dotation maximale de 3 984 €.

ARTICLE 8 : de retirer à sa demande la subvention de 4 494 € allouée au GAEC de la Trébisière situé à Magny-le-Désert par la Commission permanente du 30 mars 2018.

ARTICLE 9 : d'attribuer une subvention de 60 % au GAEC de la Trébisière situé à Magny-le-Désert, destinée à financer du matériel de clôtures, une pailleuse et un godet dessileur dont le coût est estimé à 9 700 € représentant une dotation maximale de 5 820 €.

La dépense correspondante, soit 267 378 € (249 664 € + 3 918 € + 3 992 € + 3 984 € + 5 820 €), sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20421 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 14 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 28 avril 2020

D.16. VOIE VERTE ALENCON - PRE-EN-PAIL -RIVES D'ANDAINE - CONVENTIONS AVEC LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD-OUEST (DIRNO)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le projet de convention de transfert de gestion avec la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest (DIRNO) de la parcelle située à Lonrai, entre les parcelles AH22 et AE23, afin d'aménager la voie verte reliant Alençon-Pré-en-Pail-Rives d'Andaine, jointe en annexe.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention.

ARTICLE 3 : d'approuver le projet de convention entre le Conseil départemental et la Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (DIRNO) relative à la réalisation d'un passage inférieur sous la route nationale 12, au lieu-dit « la lentillère » pour la voie verte «Alençon-Pré-en-Pail-Rives d'Andaine», sur la commune de La Lacelle, tel que joint à la présente délibération.

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment les pièces financières et administratives à intervenir.

Reçue en Préfecture le : 28 avril 2020

D.17. VOIE VERTE ALENCON - PRE EN PAIL - RIVES D'ANDAINE - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser la passation d'un avenant n°1 au marché de travaux pour la voie verte Alençon-Pré-en-Pail-Rives d'Andaine notifié le 6 janvier 2020 au Groupement EUROVIA/STPO pour un montant indicatif de 826 666 € HT.

Cet avenant et la modification des quantités prévues au marché initial porteront le montant indicatif et estimatif du marché à environ 960 000 € HT sans que ce montant ne soit contractuel.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer cet avenant, joint en annexe, et les pièces s'y rapportant.

Reçue en Préfecture le : 28 avril 2020

D.18. COLLEGE RENE GOSCINNY SITE DE PASSAIS-VILLAGES - CONVENTION RELATIVE A L'INCLUSION D'UNE CLASSE DE CM1 ET D'UNE CLASSE DE CM2 DE L'ECOLE PRIMAIRE DE PASSAIS-VILLAGES AU SEIN DU COLLEGE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention relative au fonctionnement pédagogique dans le cadre de l'inclusion de 2 classes de CM de l'école primaire de Passais-Villages et d'une garderie au Collège René Goscinny, site de Passais-Villages.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention relative à la fourniture des repas à la commune de Passais-Villages par le Collège René Goscinny, site de Passais-Villages.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention relative aux modalités financières entre partenaires suite à l'inclusion de 2 classes de CM de l'école primaire de Passais-Villages et d'une garderie au Collège René Goscinny, site de Passais-Villages.

Reçue en Préfecture le : 28 avril 2020

D.19. PERSONNALITES QUALIFIEES SIEGEANT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS - RENOUELEMENT TRIENNAL ANNEES SCOLAIRES SEPTEMBRE 2018 A JUIN 2021

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de désigner comme 2^{ème} personnalité qualifiée siégeant au Conseil d'administration du collège public Félix Leclerc de Longny les Villages : M^{me} Edith DESAILLY, Directrice d'école retraitée, domiciliée : 8 rue du Docteur Vivarès – LONGNY AU PERCHE - 61290 – LONGNY LES VILLAGES.

Reçue en Préfecture le : 28 avril 2020

D.20. PARTENARIAT AVEC L'A.I.F.R. DE FLERS - ACCOMPAGNEMENT INSERTION FORMATION POUR REUSSIR L'EMPLOI

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser la signature d'une convention de partenariat à conclure avec l'AIFR de Flers (Accompagnement insertion formation pour réussir l'emploi) pour une durée d'un an à titre expérimental et renouvelable 2 années supplémentaires.

Reçue en Préfecture le : 28 avril 2020

D.21. SITE UNIVERSITAIRE ALENCON/DAMIGNY - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 169 200 € pour le fonctionnement 2020 de l'APGSU.

ARTICLE 2 : de prélever cette somme de 169 200 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 imputation B5004 65 6574 23, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention correspondante.

Reçue en Préfecture le : 28 avril 2020

D.22. PRESENTATION DE LA SAISON CULTURELLE - COMMUNE DE LONRAI - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE L'ECLAT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de mise à disposition de la salle de l'Eclat de LONRAI.

Reçue en Préfecture le : 27 avril 2020

D.23. AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE) - ORNE REBOND

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'adopter le dispositif à destination des TPE ornaïses, dénommé « Orne Rebond », visant à les soutenir financièrement pour limiter l'impact des conséquences de la pandémie du COVID 19 sur leur trésorerie, joint en annexe 1 de la délibération.

L'inscription des crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sera précisée au budget supplémentaire de juin 2020.

ARTICLE 2 : de modifier le règlement des aides pour les opérations collectives de modernisation de l'artisanat, du commerce, et des services en milieu rural (OCMA), en portant la contribution départementale de 0.50 € à 1 €. Le règlement d'attribution actualisé est joint en annexe 2 de la délibération.

La mise en œuvre de ces décisions prend effet dès le 27 avril 2020.

Reçue en Préfecture le : 28 avril 2020

D.24. REGLEMENT INTERIEUR DE LA DEMI-PENSION - PANDEMIE COVID 19

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accepter un cas de remise d'ordre exceptionnel pour la fermeture des établissements scolaires par décision gouvernementale pour pandémie à partir du 16 mars et jusqu'au retour de l'enfant dans l'établissement et le fonctionnement de la restauration.

ARTICLE 2 : d'accepter que cette remise d'ordre corresponde à ce laps de temps.

Reçue en Préfecture le : 28 avril 2020